



**Fondation Banque Populaire
Pour le Micro Cr dit**

"FBPMC"

**NOTE DE SYNTH SE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

F vrier 2009

Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit
Monsieur Mohamed BENCHAABOUN
Président du Conseil d'Administration

Casablanca

Monsieur le Président,

En notre qualité d'auditeur externe de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit, et conformément aux dispositions de la loi 18/97 relative au micro-crédit, nous vous communiquons ci-joint nos principales conclusions à l'issue de notre mission.

Ces observations portent sur :

- Les contrôles et vérifications effectuées par nos soins ;
- Les postes des états de synthèse auxquels des modifications paraissent devoir être apportées ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du précédent exercice.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer nos observations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la Fondation.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Rabat, le 9 février 2009

KPMG

Fouad Lahgazi

Associé Gérant



Abderrahim Grine

Directeur Associé



Sommaire

1	Présentation de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit et de ses activités	5
1.1	Description générale de la Fondation	5
1.2	Régime fiscal	6
1.3	Composition des organes de gestion	6
1.4	Relations avec la Banque Centrale Populaire	6
1.5	Événements majeurs depuis la précédente clôture	7
1.5.1	Ouverture de nouvelles branches	7
1.5.2	Evolution de l'activité et renforcement de l'effectif	8
1.5.3	Règles prudentielles	8
2	Description de la mission	9
2.1	Nature de la mission	9
2.2	Equipe d'audit	9
3	Principales méthodes comptables	10
3.1	Actif immobilisé	10
3.1.1	Evaluation à l'entrée	10
3.1.2	Correction des valeurs	10
3.2	Prêts	11
3.3	Dettes de financement permanent et du passif circulant	11
3.4	Trésorerie	11
4	Démarche et étendue des travaux	12
4.1	Mise à jour de notre compréhension de l'environnement de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit et de son activité	12
4.2	Contrôles analytiques	12
4.3	Circularisation des tiers	12
4.4	Appréciation du dispositif de contrôle interne	13
4.5	Revue du système d'information	13
4.6	Contrôle des comptes	13
5	Eléments chiffrés de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent	14
5.1	Comptes de produits et charges	14
5.1.1	Produit net d'exploitation de micro-crédit	15
5.1.2	Charges générales d'exploitation	16
5.1.3	Résultat non courant	19
5.2	Comptes de bilan	20
5.2.1	Valeurs en caisse, banques, valeurs à l'encaissement	20

5.2.2	Placement des fonds	21
5.2.3	Créances sur la clientèle	21
5.2.4	Autres actifs	23
5.2.5	Immobilisations incorporelles et corporelles	24
5.2.6	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25
5.2.7	Autres passifs	25
5.2.8	Provisions pour risques et charges	27
5.2.9	Fonds associatifs	27
6	Projet d'opinion	28

1 Présentation de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit et de ses activités

1.1 Description générale de la Fondation

La Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit est une association à but non lucratif de droit marocain. Elle a été créée en mars 2000 par le Groupe Banque Populaire conformément aux dispositions du dahir n° 1-58-376 du 3 Joumada 1er 1387 (15 novembre 1958) et au dahir n° 18-97 du 18 chaoual 1419 (5 février 1999) portant promulgation de la loi n° 18- 97 relative au micro-crédit.

L'objet social de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit est essentiellement :

- de distribuer des micro-crédits afin de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique,
- d'effectuer au profit de ses clients, toutes opérations connexes liées à l'octroi de micro-crédits, notamment la formation, le conseil et l'assistance technique.

La promulgation de la loi n° 18-97 du 5 février 1999 relative au micro crédit a permis de préciser les conditions, les fonctions et la réglementation des associations de micro-crédit. Les principales dispositions de cette loi peuvent être résumées comme suit :

- Les associations ne sont pas soumises aux dispositions du dahir du 6 juillet 1993 (Loi bancaire).
- Toute association doit être autorisée par un arrêté du ministre chargé des finances (Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 353-00 du 1er mars 2000 autorisant la Fondation Banque populaire pour le micro-crédit à exercer les activités de micro-crédit).
- Les ressources de toute association sont constituées par :
 - les cotisations et contributions de membres ;
 - les dons ou subventions publiques ou privées ;
 - les intérêts et commissions perçus sur les micro-crédits que l'Association octroie ;
 - les fonds mis à leur disposition dans le cadre de conventions de partenariat, de contrat-programme conclu avec des administrations, des organismes publics ou des collectivités locales ;
 - les ressources concessionnelles que l'Etat peut mobiliser à leur profit dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale ;
 - les revenus générés par le placement de leurs fonds ;
 - le remboursement du principal des prêts.

1.2 Régime fiscal

- Conformément à l'article 4 de la loi 24/86 instituant l'impôt sur les sociétés, la Fondation n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés (IS).
- Conformément à l'article 93 du livre d'assiette et de recouvrement (article 6 de la loi de finances n° 35-05 pour l'année budgétaire 2007), la Fondation est exonérée de la TVA sur les opérations de micro-crédit qu'elle effectue au profit de sa clientèle. Cette exonération est applicable du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010.
- En ce qui concerne l'impôt sur le revenu (IR), les rémunérations allouées par la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit à son personnel (permanent et non permanent) sont soumises au régime du droit commun.

1.3 Composition des organes de gestion

La Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit est dirigée par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur Mohamed BENCHAAOUN :

- Monsieur Mohamed BELGHAZI
- Monsieur Hassan EL BASRI
- Monsieur Aomar YIDAR
- Monsieur Hassan AMAHZOUNE
- Monsieur Ahmed ASSALHI
- Monsieur Laïdi EL WARDI
- Monsieur My Mehdi AMRANI JOUTEY

1.4 Relations avec la Banque Centrale Populaire

La Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit, en plus de ses capacités propres, s'appuie sur les moyens tant matériels qu'humains de la Banque Centrale Populaire.

A cet effet, une convention de partenariat entre les deux entités a été conclue en 2000.

Cette convention avait pour objet :

- La coopération et l'assistance matérielle et morale dans le cadre de la promotion des programmes de la Fondation au titre des cinq premiers exercices (2000 à 2004) et qui s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui ;
- La mise à disposition des compétences humaines ;
- La mise à disposition des fonds nécessaires pour la réalisation des programmes préalablement établis par la Fondation et agréés par la BCP.

Cette coopération a donné lieu en 2008 aux facturations suivantes :

- Facturation des charges du personnel détaché de la BCP pour un montant de 6.907 KMAD ;
- Facturation du loyer du siège de la Fondation pour un montant de 970 KMAD ;
- Décomptes des intérêts sur les emprunts contractés auprès de la BCP.

1.5 Événements majeurs depuis la précédente clôture

1.5.1 Ouverture de nouvelles branches

L'exercice 2008 a connu l'ouverture de 15 nouvelles branches. Il s'agit, en effet, des branches suivantes :

REGION	BRANCHE	
DOUKALA-ABDA	<ul style="list-style-type: none"> • Safi • El jadida 	<ul style="list-style-type: none"> • Safi IV • El jadida My Abdellah
Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Khouribga • Dar Bouazza • Casa • Casa • Casa • Bouskoura 	<ul style="list-style-type: none"> • Khouribga II • Dar Bouazza • Casa Sidi Maarouf • Sidi Khadir • Babrouka • Bouskoura
SOUSS-MASSA	<ul style="list-style-type: none"> • Agadir 	<ul style="list-style-type: none"> • Agadir Dakhla
ORIENTAL	<ul style="list-style-type: none"> • Ouled Yaich • Oujda • Ouled Zidouh • Oujda • Berkane 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouled Yaich • Oujda Jaouhara • Ouled Zidouh • Hay Hassani • Berkane II
NORD	<ul style="list-style-type: none"> • Fès 	<ul style="list-style-type: none"> • Fès Zouagha

1.5.2 Evolution de l'activité et renforcement de l'effectif

Le chiffre d'affaires de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit au titre de l'exercice 2008 s'élève à 229.343 KMAD contre 173.267 KMAD en 2007, soit une augmentation de 32%.

Le nombre de prêts actifs est passé de 176.738 à fin 2007 à 177.869 à fin 2008. L'augmentation des produits est expliquée par l'augmentation de l'encours en 2007 et sa stagnation en 2008.

L'effectif de la Fondation est passé de 779 agents en 2007 à 949 agents à fin décembre 2008, soit le recrutement de 325 agents et le départ de 155 agents au titre de l'exercice 2008.

1.5.3 Règles prudentielles

A partir de l'exercice 2008, la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit a adopté la Directive de BANK AL MAGHRIB relative aux règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance des Associations de Micro-crédit.

2 Description de la mission

2.1 Nature de la mission

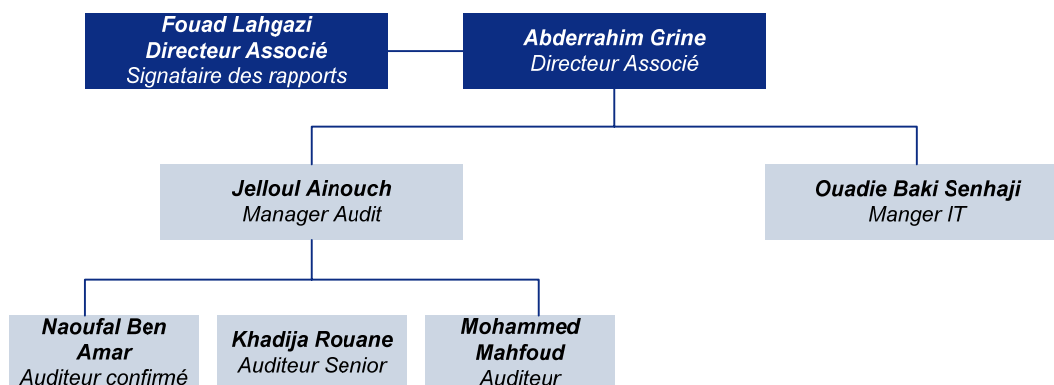
L'objectif de la mission est de nous permettre d'exprimer une opinion sur les comptes de la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 conformément aux dispositions de la loi n° 18-97 du 5 février 1999 relative au micro crédit.

A l'issue de la mission, nous émettrons un rapport d'audit comprenant notre opinion sur la régularité et la sincérité des comptes de la Fondation.

Corrélativement à ces travaux, nous avons examiné les procédures comptables et le système de contrôle interne en vigueur au sein de la Fondation à la date de notre intervention.

La présente note de synthèse répond à notre engagement d'informer les organes de gestion de la Fondation de nos principales remarques et recommandations.

2.2 Equipe d'audit



3 Principales méthodes comptables

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Evaluation à l'entrée

Immobilisations incorporelles :

Il s'agit essentiellement des logiciels ; ils sont évalués lors de l'entrée dans le patrimoine à leur coût de revient ou à leur valeur vénale.

Immobilisations corporelles :

La valeur à l'entrée des immobilisations corporelles est constituée par leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, TVA comprise, majoré des frais accessoires et d'approche correspondants.

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières comprennent principalement les cautions versées.

La valeur d'entrée de ces immobilisations est représentée par la valeur nominale.

3.1.2 Correction des valeurs

Amortissements :

Les biens immobilisés sont amortis suivant les règles de l'amortissement linéaire sur la base des taux d'amortissement suivants :

• Immobilisations incorporelles	33 %
• Immobilisations corporelles :	
- Agencements aménagements et installations	10 %
- Installations techniques	10 %
- Matériel de transport	20 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33 %

Provisions pour dépréciation :

Aucune immobilisation de la Fondation n'a fait l'objet de provision pour dépréciation.

3.2 Prêts

La Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit offre actuellement des prêts pour des montants allant de 3.000 dh à 50.000 dh. La durée du crédit varie entre 6 et 50 mois et les remboursements sont effectués par échéances fixes, une fois par semaine, par quinzaine ou par mois. Le crédit est assorti d'un différé calculé en fonction de l'objet du prêt et de la périodicité des remboursements.

A partir de l'exercice 2008, la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit a adopté la Directive de BANK AL MAGHRIB relative aux règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance des Associations de Micro-crédit.

Selon l'article 3 de cette Directive, sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Selon l'article 4 de la même Directive, les créances en souffrance donnent lieu à la constitution de provisions égales au moins aux niveaux fixés ci-après :

- Créances comportant au moins un impayé de plus de 15 jours à 30 jours : 25%
- Créances comportant au moins un impayé de plus de 30 jours à 90 jours : 50%
- Créances comportant au moins un impayé de plus de 90 jours à 180 jours : 75%
- Créances comportant au moins un impayé de plus de 180 jours : 100%

Les encours des crédits dont le recouvrement total ou partiel est compromis sont provisionnés intégralement. Les créances déclassées eu égard à des considérations liées à la capacité de remboursement du débiteur sont provisionnées en fonction du degré de risque qu'elles représentent pour l'institution.

3.3 Dettes de financement permanent et du passif circulant

En vertu du principe du coût historique, les dettes sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

Lorsque le montant du règlement final stipulé comporte distinctement le montant du principal et des intérêts, seul le montant principal est à inscrire en valeur d'entrée de la dette.

3.4 Trésorerie

Conformément au principe du coût historique, les avoirs en espèces et en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal.

4 Démarche et étendue des travaux

4.1 Mise à jour de notre compréhension de l'environnement de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit et de son activité

Cette étape a consisté à :

- Approfondir notre compréhension de l'activité de la Fondation ;
- Comprendre de quelle façon la Fondation fait face aux risques encourus par son activité ;
- Examiner les procès-verbaux des Conseils d'Administration, les rapports d'activités et les plans d'action de la Fondation.

4.2 Contrôles analytiques

Au cours de cette étape, nous avons procédé :

- à des contrôles de cohérence ;
- à des comparaisons dans le temps des chiffres contenus dans les états financiers ;
- au calcul et à la comparaison des ratios significatifs.

Ces contrôles analytiques nous ont permis de vérifier s'il n'existait pas d'incohérences significatives contenues dans les états financiers de la Fondation.

4.3 Circularisation des tiers

La procédure de circularisation des tiers consiste à obtenir directement auprès des tiers (banques, fournisseurs, assurances,...) des réponses en vue de corroborer certaines informations contenues dans les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2008.

Compte tenu de la particularité de la clientèle de la Fondation, nous n'avons pas mis en œuvre la procédure de circularisation pour la confirmation des soldes des encours et des impayés au 31 décembre 2008.

4.4 Appréciation du dispositif de contrôle interne

L'examen des procédures de contrôle interne vise à s'assurer de leur degré de fiabilité et de définir l'étendue des vérifications à effectuer dans le cadre du contrôle des comptes.

L'examen des procédures a été effectué en deux étapes, à savoir : la documentation des procédures actuellement en vigueur à la Fondation, et ensuite l'appréciation de ces procédures notamment celles liées au processus suivants :

- Gestion des prêts (déblocages, remboursements au niveau des branches, radiation,...) ;
- Investissements / immobilisations ;
- Achats / fournisseurs ;
- Trésorerie et gestion financière ;
- Personnel / paie.

4.5 Revue du système d'information

Cette revue avait pour objectif de s'assurer que le système de production des états financiers ainsi que les autres systèmes situés en amont, garantissent la fiabilité des informations financières produites.

4.6 Contrôle des comptes

Nous avons procédé à l'examen des principales rubriques des états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2008 conformément aux normes comptables nationales.

Cet examen avait pour objectif de nous assurer, au moyen d'une série de contrôles programmés, que les montants figurant sur les états financiers sont correctement justifiés et constituent le résultat des principes et règles comptables d'évaluation adoptées par la Fondation.

5 Eléments chiffrés de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent

5.1 Comptes de produits et charges

(Montants en KMAD)	2008	2007
Produits d'exploitation de micro-crédit : (Note 5.1.1.1)	229.887	174.760
Produits sur opérations de placement de trésorerie.....	335	530
Produits sur opérations avec la clientèle	229.552	174.230
Charges d'exploitation de micro-crédit	38.258	28.350
Charges d'intérêts et de commissions bancaires	38.258	28.350
Produits net d'exploitation de micro-crédit (Note 5.1.1)	191.629	146.410
Autres produits d'exploitation hors micro-crédit	86	
Charges générales d'exploitation : (Note 5.1.2)	104.245	82.124
Charges de personnel.....	60.758	46.808
Charges externes.....	36.883	30.191
Impôts et taxes	25	41
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles...	6.579	5.084
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances en souffrance et pertes sur créances irrécouvrables	37.659	7.809
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances en souffrance	11.452	5.470
Pertes sur créances irrécouvrables.....	26.207	2.339
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	5.621	48
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances en souffrance	5.470	-
Récupérations sur créances amorties.....	151	48
Résultat courant	55.432	56.525
Produits non courants.....	596	38.742
Charges non courantes	13	75
Résultat non courant (Note 5.1.3)	583	38.667
Résultat net	56.015	95.192

5.1.1 Produit net d'exploitation de micro-crédit

5.1.1.1 Produits d'exploitation de micro-crédit

(En KMAD)	Exercice	
	2008	2007
Produits sur opérations avec la clientèle :	229.552	174.230
Intérêts sur prêts.....	181.870	132.494
Intérêts sur différés	13.498	13.641
Frais de dossiers.....	22.284	27.827
Commissions sur prêts.....	11.900	268
Produits sur opérations de placement :	335	530
Revenus OPCVM (Cf. note 5.2.2).....	335	530
Total	229.887	174.760

- **Produits d'intérêts**

Les produits d'intérêts ont enregistré une progression de 37% KMAD expliquée essentiellement par l'augmentation de l'encours en 2007 et sa stagnation en 2008. En effet, l'encours clients est passé de 592 058 KMAD en 2006 à 1.037.026 KMAD en 2007 puis à 1.059.255KMAD en 2008. Le nombre de prêts octroyés est passé de 219.368 en 2007 à 178.967 en 2008 alors que le nombre de branches n'a augmenté que de 15 unités d'exploitation contre 73 en 2007 (de 211 antennes à fin 2007 à 222 à fin 2008).

Il est à noter que les produits d'intérêts comprennent aussi les intérêts relatifs au portefeuille à risque (agios réservés). Ces intérêts n'ont pas pu être décomptés et comptabilisés dans un compte spécifique en raison de l'impossibilité de leur différenciation au niveau du système d'information actuellement en vigueur.

- **Intérêts sur différés**

Les intérêts sur différés ont connu une faible diminution -1% en corrélation avec celle des prêts débloqués « -9% » (1.608 MMAD en 2008 contre 1.761 MMAD en 2007).

- **Frais de dossiers**

Les frais de dossiers ont baissé par rapport à l'exercice précédent « -20% » en raison de la diminution des dossiers de prêts accordés de 18% (178.967 dossiers de prêts cette année contre 219.368 en 2007).

- **Commissions sur prêts**

Ces commissions correspondent aux commissions d'accompagnement sur les prêts accordés qui étaient comptabilisées pendant les exercices précédents dans le compte « fonds de garantie », et qui sont comptabilisées à partir du 1er janvier 2008 dans les produits de l'exercice.

5.1.1.2 Charges d'exploitation de micro-crédit

<i>En KMAD</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Intérêts	38.039	28.188
Commissions bancaires.....	219	162
Total	38.258	28.350

Les charges d'exploitation de micro-crédit correspondent essentiellement aux intérêts sur les emprunts accordés par la BCP et leur progression s'explique essentiellement par l'augmentation des dettes de financement contractés au cours de l'exercice 2007 (290 MMAD au quatrième trimestre et 160 MMAD au 2^{ème} trimestre).

5.1.2 Charges générales d'exploitation

5.1.2.1 Charges de personnel

<i>En KMAD</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Rémunération du personnel (BCP).....	6.361	5 991
Appointements et salaires.....	28.969	20 459
Primes et gratifications.....	14.512	12 324
Autres indemnités.....	2.354	1 564
CNSS	4.174	3 074
CIMR	1.199	930
Mutuelles.....	2.400	1 799
Reste du poste charges de personnel.....	789	668
Total	60.758	46 808

- Le poste « Rémunération du personnel BCP » enregistre les appointements et salaires du personnel détaché de la BCP ainsi que les charges sociales y afférents.
- Le poste « Appointements et salaires » a enregistré une augmentation de 42 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation à la hausse est expliquée par l'évolution de l'effectif global. En fait, l'effectif annuel moyen est passé de 779 en 2007 à 949 en 2008.

- Le poste « primes et gratifications » comprend outre les primes habituelles (indemnité de transport, prime de fonction, prime d'emploi, 13^{ème} mois...) une prime de performance qui est accordée aux employées selon les réalisations trimestrielles. Cette prime accordée trimestriellement, est calculée en fonction des éléments suivants :
 - Pour les agents administratifs :

La classe à laquelle appartient l'agent concerné selon une échelle allant de 1 à 6 soit 800 MAD pour la classe I, 1200 MAD pour la II, 1500 MAD pour la III, 2000 MAD pour la IV, 2500 pour la V 3000 MAD pour la classe VI. Le montant de la prime dépend de la notation attribuée lors de l'évaluation des performances trimestrielles de chaque agent par son supérieur hiérarchique.
 - Pour les agents opérationnels :
 - Selon une grille qui peut atteindre 3500 MAD pour les agents de développements, 4000 MAD pour les chefs de branche et 5000 MAD pour les superviseurs. Le montant de la prime dépend également de la notation attribuée à chaque agent par son supérieur hiérarchique.
 - L'actualisation des modes de calcul de la prime ainsi que la mise à jour des valeurs des grilles de notation sont réalisées sur décision du secrétariat général.
- Les charges sociales (CNSS, CIMR et mutuelles) ont connu une augmentation de l'ordre de 33% par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par :
 - L'évolution de l'effectif,
 - La titularisation de nouveaux agents et leur déclaration aux organismes sociaux.
- Le montant correspondant à la refacturation de la masse salariale du personnel détaché de la BCP inscrit en charges est de 6.361 KMAD, contre un montant facturé de 6.384 KMAD par la BCP à la Fondation.

5.1.2.2 Charges externes

En KMAD	Exercice	
	2008	2007
Indemnités de déménagement.....	-	61
Locations et charges locatives.....	10.747	7.897
Entretiens et réparations.....	305	445
Prestations de services.....	2.871	2.428
Maintenance informatique.....	448	400
Rémunération d'intermédiaires et honoraires.....	747	945
Primes d'assurances.....	796	377
Frais d'actes et de contentieux.....	13	2
Autres transports.....	723	503
Déplacements, missions et réceptions	2.865	2.845
Annonces et insertions.....	249	144
Frais de formation et de documentation.....	1.229	885
Frais postaux et de télécommunications	10.689	8.986
Frais de réunion séminaire.....	133	222
Achats de matières et fournitures consommables.....	2.462	2.532
Achats non stockés de matières et fournitures.....	1.067	965
Cotisations et Dons.....	1.076	82
Subventions accordées	120	70
Indemnité de déménagement.....	10	-
Charges externes des exercices antérieurs.....	333	402
Total	36.883	30.191

Commentaires sur l'évolution des charges :

- La variation à la hausse des charges locatives est expliquée essentiellement par :
 - La location d'un nouvel immeuble pour abriter certains services administratifs à partir du mois d'avril 2008 pour un loyer mensuel de 119 KMAD, soit une augmentation globale en 2008 de 1.072 KMAD
 - Les frais de location des locaux pour les nouvelles branches,
 - La révision des loyers de certaines branches telle que prévue dans les contrats.
- Les prestations de services concernent essentiellement les frais relatifs aux prestations de nettoyage, gardiennage et Sécurité des locaux pour un montant de 2.611 KMAD contre 925 KMAD en 2007. Cette augmentation est expliquée par les ouvertures des nouvelles branches en 2007 et 2008 ainsi que l'ouverture d'une annexe qui abrite certains services administratifs.
- Le compte « cotisations est dons » comprend essentiellement la cotisation de la Fondation au centre de formation Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire pour un montant d'un million dirham. Cette cotisation n'a pas fait l'objet d'une convention qui précise la nature et le coût des prestations fournies par le centre à la Fondation.
- L'accroissement des frais postaux et frais de télécommunication est dû à l'augmentation du nombre de lignes spécialisées et des lignes téléphoniques suite à l'ouverture de nouvelles branches et d'une annexe au siège.

5.1.3 Résultat non courant

<i>(En KMAD)</i>	<i>Exercice</i>	
	2008	2007
Produits non courants :		
Autres produits non courants.....	41	38.742
Produits non courant des exercices antérieurs.....	555	-
	596	38.742
Charges non courantes :		
Pénalités et amendes fiscales.....	1	10
Créances devenues irrécouvrables.....	10	65
Charges non courantes des exercices antérieurs.....	2	-
	13	75
Résultat non courant	583	38.667

La baisse du résultat non courant est due :

- A l'impact de la reprise relative au solde du compte « fonds de garantie » qui a augmenté le compte des autres produits non courants en 2007.
- Au reclassement en 2008 du compte pertes sur créances irrécouvrables au niveau des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables selon le nouveau cadre comptable des AMC.

Le compte des autres produits non courants des exercices antérieurs comprend essentiellement la reprise d'une provision constatée en 2006 relative à une prestation fournie par la DSI de la Banque Centrale Populaire.

5.2 Comptes de bilan

<i>Actif (En KMAD)</i>	Notes	Solde au 31 décembre	
		2008	2007
Valeurs en caisse, banques, valeurs à l'encaissement.....	5.2.1	195.950	119.461
Placement de fonds.....	5.2.2	43	8.052
Créances sur la clientèle.....	5.2.3	1.050.064	1.031.556
Autres actifs.....	5.2.4	4.932	10.950
Immobilisations incorporelles nettes.....	5.2.5	1.151	133
Immobilisations corporelles nettes.....	5.2.5	27.805	25.395
Total Actif		1.279.945	1.195.547

<i>Passif (En KMAD)</i>	Notes	Solde au 31 décembre	
		2008	2007
Banques créditeurs, crédits de trésorerie.....		-	455
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés.....	5.2.6	762.200	734.000
Autres passifs.....	5.2.7	26.107	29.979
Provisions pour risques et charges.....	5.2.8	1.715	1.715
Fonds associatifs.....	5.2.9	489.923	429.398
Total Passif		1.279.945	1.195.547

5.2.1 Valeurs en caisse, banques, valeurs à l'encaissement

<i>(En KMAD)</i>	Solde au 31 décembre	
	2008	2007
Comptes ouverts auprès de la Banque Populaire.....	195.518	117.040
Compte bancaire « Fonds de garantie ».....	-	2.024
Caisses.....	432	397
Trésorerie actif	195.950	119.461

- L'exercice 2007 a connu l'ouverture de trente six comptes bancaires suite à l'ouverture de nouvelles branches dans les différentes régions du Maroc.

5.2.2 Placement des fonds

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2008, sont analysés comme suit :

(En KMAD)	Solde au 31/12/2007	Souscriptions 2008	Rachats 2008	Solde au 31/12/2008	Revenus OPCVM
Istitmar Trésorerie	2.052	-	2.052	-	82
Istitmar Trésorerie	6.000	30.999	36.956	43	253
Total	8.052	30.999	39.008	43	335

5.2.3 Créances sur la clientèle

(En KMAD)	Au 31 décembre	
	2008	2007
Encours.....	1.038.888	1.032.265
Créances saines.....	1.517	-
Créances en souffrance.....	21.111	4.761
TOTAL	1.061.516	1.037.026
Provisions sur créances en souffrance.....	(11.452)	(5.470)
Total encours net de provision	1.050.064	1.031.556

NB : Les créances en souffrance au 31 décembre 2007 comprennent uniquement les impayés.

Les mouvements ayant affecté les comptes de prêts depuis le début de l'exercice s'analysent comme suit : (en milliers dirhams)

Encours de prêts au 31 décembre 2007.....	1.037.039
(+) Prêts débloqués en 2008.....	1.608.461
(-) Prêts remboursés en 2008.....	(1.573.846)
(+) Intérêts sur différés capitalisés.....	13.498
(-) Créances soldées en comptabilité.....	(26.207)
(+) Créances soldées en comptabilités en 2007 (*)	2.339
Encours de prêts au 31 décembre 2008 reconstitué (1).....	1.061.284
Solde comptable au 31 décembre 2008 (2).....	1.061.516
Ecart	(1) - (2)
	<232>

(*) Ces créances n'ont pas été soldées dans le système en 2007.

Les créances en souffrance et les provisions correspondantes sont détaillées comme suit (en milliers dirhams):

	Montant des impayés	Capital restant dû	Montant total créances en souffrance	Taux	Montant de la provision
Créances en souffrance < 15 jours	1.517	-	-	-	-
15 jours < Créances en souffrance <= 30 jours	594	3.987	4.581	25%	1.145
30 jours < Créances en souffrance <= 90 jours	2.798	5.564	8.362	50%	4.181
90 jours < Créances en souffrance <= 180 jours	4.569	3.599	8.168	75%	6.126
Créances en souffrance > 180 jours	12.968	2.344	15.312	100%	Radiés
Total	22.446	15.494	36.423	-	11.452

Les créances radiées depuis l'exercice 2005 sont détaillées comme suit :

Année de radiation	Montant radié (en KMAD)	Montant récupéré (en KMAD)
2005	504	26
2006	817	25
2007	2.339	48
2008	26.207	151
Total	29.867	250

Le montant des créances radiées en 2008 s'analyse comme suit (en milliers dirhams) :

	Montant récupéré (en KMAD)
Créances en souffrance avec retard supérieur à 180 jours	15.312
Portefeuille à risque de la région de l'Oriental	10.122
Décès et invalidité	773
Total	26.207

5.2.4 Autres actifs

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Personnel débiteur (Cf. 5.2.4.1)	727	405
Autres débiteurs (Cf. 5.2.4.2)	1.715	1.715
Immobilisations financières (Cf. 5.2.4.3)	1568	1.277
Comptes de régularisation actif (Cf. 5.2.4.4)	922	7.553
Total	4.932	10.950

5.2.4.1 Personnel débiteur

	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Prise en charge sociale.....	281	114
Allocations familiales.....	15	3
Prêts Aid Lekbir.....	431	288
Total	727	405

Le compte personnel débiteur comprend essentiellement :

- Le reliquat des frais d'hospitalisation et de traitements médicaux réglés par la Fondation pour le compte de son personnel et non encore prélevés sur les salaires à fin décembre 2008.
- Les prêts accordés au personnel à l'occasion d'Aid EL Adha.

5.2.4.2 Autres débiteurs

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Créances ANAPEC	1.502	1.502
Divers débiteurs (Fonds détournés).....	213	213
Total	1.715	1.715

- Le compte « Créances ANAPEC » comprend le montant des remboursements à recevoir de l'ANAPEC totalement provisionné à fin décembre 2008.
- Le compte des divers débiteurs concerne des fonds détournés par un salarié et qui sont totalement provisionnés.
- Les provisions concernant ces deux comptes ont été comptabilisées dans le compte « provision pour risques et charges ».

5.2.4.3 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » est constitué essentiellement des cautions versées.

5.2.4.4 Comptes de régularisation – actif

(En KMAD)	Au 31 décembre	
	2008	2007
Intérêts courus non échus à percevoir.....	189	280
Commissions à recevoir.....	673	966
Charges constatées d'avances.....	38	85
Comptes de régularisation actif.....	22	6.222
Total	922	7.553

- Les intérêts courus non échus à percevoir comprennent essentiellement la quote-part des intérêts à recevoir au titre des échéances dont le remboursement s'effectuera au mois de janvier 2008.
- Les commissions à recevoir correspondent aux frais de dossiers et commissions de garantie remboursés lors de la première échéance de l'exercice 2008 et relatifs aux dossiers de crédit débloqués à la fin de l'exercice.

5.2.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers dh)	Solde au 31.12.07	Acquisitions	Solde au 31.12.08	Amortissements au 31.12.08	VNC au 31.12.08
Immobilisations incorporelles	2 640	1 164	3 804	2 653	1 151
Immobilisations corporelles :	45 846	8 844	54 690	26 885	27 805
I.T.M.O.....	6 963	2 156	9 119	2 854	6 265
Matériel de transport.....	1 759	592	2 351	973	1 378
M.M.B et Aménagements divers.....	37 124	6 096	43 220	23 058	20 162

Les principales acquisitions de l'exercice peuvent être récapitulées comme suit :

- L'augmentation du poste « Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers » correspond aux acquisitions de meubles et de matériels informatiques destinés à l'équipement des nouvelles branches, du siège et des anciennes branches et du coût des travaux d'agencement et d'aménagement réalisés en 2008 pour une valeur globale de 6.096 KMAD.
- L'augmentation du poste « Installations, techniques, matériel et outillages » correspond principalement aux travaux de pré-câblage informatique et téléphonique au profit des nouvelles branches et de l'annexe du siège.
- L'augmentation du poste « matériel de transport » correspond aux acquisitions de motos essentiellement pour les nouvelles branches ouvertes en 2008.
- Nous n'avons pas pu disposer des résultats de l'inventaire physique des immobilisations réalisé à fin 2008. De ce fait, la Fondation n'a pas procédé au rapprochement entre les résultats de l'inventaire physique des immobilisations et les données de la comptabilité à cette date.

5.2.6 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

L'analyse des mouvements intervenus au titre de l'exercice 2008 se présente comme suit :

<i>Libellé (en KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre 2007</i>	<i>Nouveaux débloques emprunts contractés antérieurement</i>	<i>Restitution Emprunt non utilisé</i>	<i>Capital restant dû au 31 décembre 2008</i>
Emprunt BCP.....	734.000	60.000	31.800	762.200

Compte tenu de la stagnation de l'activité au cours de l'année 2008, la Fondation n'a pas contracté de nouveaux emprunts pendant cette période. Seuls des appels de débloques de 60.000 KMAD de l'emprunt BCP, contracté le 15 Octobre 2007, ont été effectués. Cet emprunt n'est pas totalement débloqué, le montant restant à débloquent à fin décembre 2008 est de KMAD 60.000 KMAD.

5.2.7 Autres passifs

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Fournisseurs et comptes rattachés.....	3.908	6.180
Personnel créditeur.....	9.791	9.122
Organismes sociaux.....	2.214	1.728
Etat créditeur (IR 12/2008).....	451	335
Compte de régularisation - passif.....	9.621	12.363
Autres crédeurs divers.....	122	251
Total	26.107	29.979

5.2.7.1 Fournisseurs et comptes rattachés

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Fournisseurs d'exploitation.....	2.329	3.765
Fournisseurs, factures non parvenues.....	1.579	2.415
Total	3.908	6.180

- Le compte "fournisseurs d'exploitation" s'analyse comme suit (en milliers dirhams) :

<i>Fournisseurs</i>	<i>Solde au 31/12/08</i>
Loyers à payer.....	857
Carrefour.....	335
Ainsi Maroc.....	277
Microdata.....	182
Mondial Motors.....	118
KPMG.....	105
Honoraires Divers.....	87
Synergix.....	62
L'économiste.....	48
Ultranet Multimédia.....	46
Eau&Electricité.....	38
Trarem Afrique.....	24
Divers fournisseurs.....	150
Total	2.329

- Le compte "fournisseurs factures non parvenues" comprend essentiellement :
 - Des frais de téléphone du mois de décembre pour un montant de 753 KMAD ;
 - Des factures de fournitures pour un montant de 230 KMAD ;
 - Des factures d'entretien et réparation pour un montant de 189 KMAD ;
 - Des factures de KPMG pour un montant de 155 KMAD.

5.2.7.2 *Personnel créditeur*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Rémunérations personnel FBPMC.....	1.036	1.300
Provision frais de déplacement BCP.....	523	511
Provision congés administratifs.....	1.849	1.420
Salaires personnel détaché de la BCP.....	6.383	5.891
TOTAL	9.791	9.122

- Le compte "Rémunérations personnel FBPMC" correspond à la provision de la prime de performance du troisième trimestre 2008.
- Le compte "Provision Frais de déplacement BCP" et le compte "Salaires personnel" correspondent à la provision sur les salaires, charges sociales et les frais de déplacement du personnel détaché de la BCP.
- Le compte « Prov. Congés administratifs » correspond à la provision pour congés payés et non consommés (charges sociales comprises) pour 1.849 KMAD détaillée comme suit :
 - 1.638 KMAD correspondant au personnel de la Fondation,
 - 211 KMAD correspondant au personnel détaché de la BCP.

5.2.7.3 *Organismes sociaux*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
CNSS du mois de décembre.....	610	477
CIMR du 4 ^{ème} trimestre.....	520	424
Mutuelles du 4 ^{ème} trimestre.....	1 085	828
AMC.....	-1	-1
Total	2 214	1 728

5.2.7.4 Etat créditeur

Le compte « Etat créditeur » enregistre l'IR du mois de décembre 2008.

5.2.7.5 Comptes de régularisation passif

Le compte de régularisation passif enregistre les intérêts courus et non échus à payer sur l'emprunt BCP pour un montant de 9.621 KMAD.

5.2.8 Provisions pour risques et charges

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Créances ANAPEC.....	1.502	1.502
Divers Débiteurs.....	213	213
Total	1.715	1.715

Ces provisions correspondent aux créances « autres débiteurs ».

5.2.9 Fonds associatifs

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Fonds propres.....	208.653	208.143
Fonds associatifs avec droits de reprise.....	4.000	-
Report à nouveau.....	221.255	126.063
Résultat de l'exercice	56.015	95.192
Total	489.923	429.398

- Les fonds propres sont composés de dons attribués à la Fondation par plusieurs bailleurs de fonds. Ce compte est détaillé comme suit :

<i>Bailleurs de fonds (En KMAD)</i>	<i>Dotations reçues à fin 2008</i>
BCP.....	195.000
FBPCE.....	2.607
CODESPA.....	6.280
Fondation Hassan II.....	4.000
ATIL	181
Comité Locale et Préfecture Mohammedia (reçu en 2008)	508
Banque populaire régionale.....	77
Total	208.653

- Les fonds associatifs avec droit de reprise, correspondent à un apport remboursable de l'Agence de Développement Economique et Social de la préfecture et des provinces de la région de l'Oriental du Royaume, effectué dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Fondation signée en décembre 2007, en vue de renforcer la capacité d'endettement des porteurs de projets de la région de l'Oriental.

6 **Projet d'opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons audité les états financiers de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit arrêtés au 31 décembre 2008, lesquels comprennent le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états financiers qui font ressortir un montant de fonds propres et assimilés de 490 millions de dirhams dont un bénéfice net pour l'exercice de 56 millions de dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend un examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

A notre avis, les états financiers présentés ci-après donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit au 31 décembre 2008 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Par ailleurs, nous tenons à vous signaler l'augmentation du montant des créances en souffrance qui s'établit à 47.318 KMAD à fin décembre 2008, soit un taux d'impayés de 4,5% par rapport à l'encours des prêts dont 26.207 KMAD de créances ayant fait l'objet de radiation à l'occasion de la clôture de l'exercice 2008 contre seulement 2.339 KMAD de créances radiées en 2007.